

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etai^{ent} présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-035

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif de la commune 2022

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2022 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Elle donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CA et détaille les dépenses réalisées en investissement. Elle répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Jocelyne DAVIRON RADIX, doyenne, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Agnès NELIAS.

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2021, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2022,
- Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés,

PROPOSE ET FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2022	Titres émis en 2022	Résultats 2022	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 305 940.34 €	844 862.01 €	1 017 930.09 €	Excédent 173 068.08 €	Excédent 479 008.42 €
Section d'investissement	Déficit 51 797.39 €	305 891.12 €	211 556.47 €	Déficit 94 334.65 €	Déficit 146 132.04 €
Totaux				Excédent 78 733.43 €	Excédent 332 876.38 €

APPROUVE le Compte Administratif 2022 tel que dressé par Madame la Maire.



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023

Publication site internet le : - 6 AVR. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023